



Communiqué de presse, CAHPP, le 10 juin 2016

Développement durable : la CAHPP publie les résultats de l'indice vert 2016 et remet une bourse à 5 établissements de santé engagés.

INDICE VERT 2016

177 fournisseurs ont répondu, sur 425 fournisseurs interrogés soit 42%, aux 33 questions relatives à une démarche de développement durable sur ses trois piliers environnemental, social et économique. Les industriels ont produit également les preuves de leurs déclarations. Leur indice vert est publié dans les catalogues de la CAHPP.

A++, niveau de l'excellence

20 industriels ont reçu le label A++

11,3 % contre 9,1 % en 2015

A+, niveau de l'engagement fort

38 industriels ont reçu le label A+

21,5 % contre 13,1 % en 2015

A, niveau de l'encouragement

35 industriels ont reçu le label A

19,8 % contre 13,1 % en 2015

84 industriels n'ont pas atteint le niveau d'une labellisation.

La progression de l'engagement et des résultats est notable. Toutefois le nombre d'industriels non labellisés et celui d'industriels qui ne répondent pas au questionnaire laissent une marge de progression encore très importante. Sensibiliser, interpeller, motiver ces industriels à agir est un axe prioritaire du service de développement durable de la CAHPP.

Les 20 industriels A++ sont :

ANIOS

B.M.B. MEDICAL

BAXTER HOPITAL

BRAKE FRANCE SERVICE

BRAUN MEDICAL

DAVIGEL

FRESENIUS KABI
JANSSEN-CILAG
LEGALLAIS
LFB - BIOMEDICAMENTS
LIFE PARTNERS EUROPE
LYRECO
MEDLINE
ONTEX SANTE FRANCE
PIERRE FABRE MEDICAMENT
PRIMUM NON NOCERE
PRODIM
SMITHS MEDICAL FRANCE
VDI ALL BATTERIES
VYGON

Nouveautés en 2017 !

Outre une adaptation du questionnaire aux spécificités de l'activité des industriels, un **indice vert A ++ certifié** sera lancé en 2017. Il sera remis après une visite sur site.

La CAHPP travaille enfin à un **indice vert produit** qui visera à labelliser « l'écoresponsabilité » d'un produit ou service.

" Nous sommes dans une démarche d'amélioration continue, c'est exactement l'objectif de cet indice vert. Notre objectif à la CAHPP est de promouvoir cet indice vert car d'une part, il permet de valoriser les industriels engagés en indiquant leur indice vert sur nos catalogues, et d'autre part, il permet aux acheteurs désormais avertis, de responsabiliser leurs achats en choisissant des produits d'industriels ou des services de prestataires engagés. Nous espérons ainsi entraîner les acteurs de la santé à entrer dans un cercle vertueux ", déclare Yvon Bertel Venezia, PDG de la CAHPP.

BOURSE CAHPP OU PAS CAHPP : 5 ETABLISSEMENTS RECOMPENSES

Suite aux visites in situ effectuées dans les sept établissements en tête, le palmarès de la Bourse « CAHPP ou pas CAHPP » 2016 s'établit comme suit :

1^{er} prix : Groupe E4, Montpellier, pour sa politique de réduction des déchets
2^{ème} prix : SSR Les 3 épis, Trois Epis (68), pour son installation de chaufferie biomasse
3^{ème} prix : Centre Régional Léon Bérard à Lyon pour son action de banalisation des DASRI

Deux « Prix spéciaux du président » sont attribués à :

-Centre Lillois de Réadaptation Professionnelle pour son développement d'un logiciel de

gestion de son restaurant qui a permis la réduction du gaspillage alimentaire

-Polyclinique Sarrus Teinturiers Rive Gauche à Toulouse pour la mise en place de produits cosmétiques pour bébés écolabellisés.

« Nous nous interrogeons sur l'amélioration de notre santé à tous sur une planète malade. Il est de la responsabilité de notre organisation d'agir. Cette bourse vise à promouvoir une démarche de développement durable, et en récompensant certains, donner envie aux autres de s'engager. Tous les moments de la vie sont concernés par une question de développement durable, il faut l'intégrer ! Nous sommes très heureux de favoriser la promotion de pratiques vertueuses car nous croyons à un effet d'entraînement », déclare Yvon Bertel Venezia.

Les presque 50 dossiers d'initiatives d'établissements sanitaires ou médico-sociaux ont été évalués par un jury de 11 personnes (voir liste en annexe) selon des critères environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux.

Cette bourse est dotée d'un montant de 10 000 euros : le premier prix reçoit 5 000 euros, le 2^{ème}, 3 000 euros et le 3^{ème}, 2 000 euros.

GROUPE E4, Montpellier

L'analyse approfondie des déchets générés par les 3 EHPAD du groupe E4 a permis d'identifier plus de 30 déchets nécessitant des filières appropriées. La mise en place de l'ensemble de ces filières a permis de passer d'une collecte de 340 000 litres annuel de DAOM à 260 000 litres environ pour chacun des établissements. Les nouvelles filières de tri (piles, radiographies, crayons, bouchons, cartouches d'encre, etc.) sont pour leur grande majorité mise à la disposition gratuitement des familles des résidents, des salariés et même des riverains.

Une procédure de gestion des déchets détaille, pour chaque déchet, le nom du collecteur, le nom du transformeur et le devenir du produit. Un registre des déchets est tenu.

Le personnel est formé à cette gestion des déchets, des journées développement durable sont organisées et intègrent des ateliers de sensibilisation à la gestion de déchets avec des agents de la métropole montpelliéraine en charge de la gestion des déchets, ou encore des journées citoyennes sont organisées avec les enfants du centre de loisirs proche.

Une charte de partenariat engage les prestataires ou sous-traitants à récupérer l'ensemble des déchets qu'ils produisent/livrent au sein des résidences et à s'assurer que leur démarche soit comprise et appliquée par chacun.

Les économies directes peuvent représenter 10% du budget annuel du traitement des déchets. Les économies indirectes sont représentées notamment par la réduction du gaspillage que ces études induisent, les diminutions de taxes, la réduction des transports et des impacts CO2 (qui seront taxés). La mise en place de l'ensemble de ces filières a permis de diminuer la quantité de DAOM de plus de 20%.

Le groupe E4 est enregistré EMAS.

SSR LES TROIS EPIS, Trois Epis (68)

Le centre SSR Les trois épis a fait le choix d'une énergie renouvelable moins polluante et pour cela a mis en place une chaudière biomasse de 1 MW en remplacement principal de la chaudière fioul. Il s'agit d'assurer le chauffage d'un établissement sanitaire de 22000 m² situé en moyenne montagne. Ce projet porté par les équipes locales secondées par le prestataire de maintenance Dalkia et les recommandations de l'ADEME a été concrétisé après plusieurs années de démarche et huit mois de travaux. La chaudière est opérationnelle depuis janvier 2015.

Les impacts sont notables : réduction par deux de la facture consommation d'énergie de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, et sécurisation d'un approvisionnement par une filière régionale et par un risque de fluctuation des prix plus modéré qu'avec l'énergie fossile. Des retombées économiques sont également à noter sur les entreprises locales impactées : production de bois, production de plaquettes, acheminements, pilotage et maintenance de la chaudière, gestion et recyclage des cendres.

CENTRE REGIONAL LEON-BERARD, Lyon

L'initiative du centre consiste à réduire la quantité de déchets de soins à risques infectieux en les transformant in situ en déchet ménager avec 3 objectifs prioritaires :

- la réduction forte de l'impact environnemental sur les déchets enfouis et le nombre de rotation de camions : 208 rotations de camions par an supprimées
- l'amélioration de la qualité de vie des soignants en supprimant le tri des DASRI dans les soins
- la diminution significative du coût des traitements des déchets pour l'institution : réduction de 90 % de la production de DASRI devant être enfouis.

L'économie annuelle nette en tenant compte de l'amortissement de la machine, est de 172 460€/an.

Le Centre Bérard s'est tourné vers la société ECODAS qui commercialise des systèmes de banalisation des DASRI en ordures ménagères (OM) pour installer ce système sur site : il permet, sans manipulation des sacs, de transformer ces DASRI en OM mais aussi d'en réduire le volume de 80% (on passe de 300 litres à 40 litres) le tout en complète autonomie. L'ensemble du processus se fait sans aucuns rejets polluants.

Outre le succès en interne, cette action a été considérée comme une action exemplaire lors de la certification ISO 14001 du Centre Léon-Bérard.

POLYCLINIQUE SARRUS TEINTURIERS, Toulouse

La clinique RIVE GAUCHE est engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche de développement durable. La maternité accueille plus de 4000 mamans et bébés chaque année. La peau du bébé et du jeune enfant est particulièrement fragile. Or les produits d'hygiène et de soins sont nombreux sur le marché et contiennent souvent des substances potentiellement toxiques. Les parents ont parfois des difficultés à faire le choix d'un produit adapté et sain pour leur enfant.

La clinique a donc décidé de s'investir aux côtés d'un laboratoire local certifié et utilisant des ingrédients issus de l'agriculture biologique, afin de créer une gamme pour le bébé sans aucun produit potentiellement toxique (sans paraben, sans sulfates, sans phtalates, sans betaines, sans phenoxyethanol...).

Depuis décembre 2015, une gamme de produits d'hygiène et de soins eco-certifiée est proposée aux nouveaux parents dans les chambres de maternité.

Cette gamme se compose de produits dermo-cosmétiques bio, éco certifiés, (crème de change, gel lavant, soins hydratant et lait de toilette) que les professionnels du service maternité utilisent également.

CENTRE LILLOIS DE READAPTATION PROFESSIONNELLE, Lille

L'objectif du Centre est de produire le nombre de repas correspondant au plus près des besoins. Il s'agit ainsi d'assurer une meilleure gestion des commandes et de diminuer les biodéchets et les déchets d'emballage, d'optimiser les livraisons et d'apporter la certitude aux clients de trouver le plat désiré.

Le logiciel de gestion des repas n'était pas satisfaisant et le centre a décidé d'investir dans la création d'une application permettant de réserver son repas, le modifier ou l'annuler, exprimer sa satisfaction en live, suivre son compte financier, suivre ses réservations ou ses passages au restaurant. Succès garanti auprès des utilisateurs !

Le centre note une meilleure gestion des ingrédients à préparer, un travail sur les produits frais locaux désormais possible, une gestion facilitée du personnel nécessaire au restaurant.

Le pesage des déchets est fait de façon systématique en production et en fin de service. Alors que la moyenne nationale est de 200 gr de déchet par assiette, le centre affiche entre 120 et 140gr par assiette.

En savoir +

INDICE VERT

La CAHPP a mis en place dès 2010 un premier système d'évaluation générale grâce à un questionnaire déclaratif. La forte participation des fournisseurs avait permis de dresser un premier état des lieux.

En 2012, un outil d'évaluation en ligne de la CAHPP était développé afin d'évaluer les industriels et fournisseurs référencés. L'évaluation repose sur 33 questions regroupées en 6 thématiques auxquelles les fournisseurs peuvent répondre sur une période définie. 3 questions sont éliminatoires. Une cellule de contrôle de la CAHPP vérifie ensuite chaque réponse et les justificatifs obligatoires. L'outil en ligne restitue une note à chaque fournisseur et prestataire de services, ainsi que les axes d'amélioration pour l'année suivante. A partir de 2013, l'évaluation prend également en compte l'évolution des indicateurs chiffrés renseignés par les fournisseurs d'une année sur l'autre.

Ce process est développé avec le soutien de l'agence Primum non nocere. La CAHPP est partenaires du Comité pour le développement durable en santé.

LA BOURSE

Le jury était composé de 11 membres, présidé par M. Bertel-Venezia, PDG de la CAHPP : Dr Joël Cliche, SAS Clinique Saint-Roch à Cambrai, Sandra Di Giovanni, AFNOR Certifications, Séverine Rouillet, Laboratoires Pierre Fabre, Yasmine Slaoui, Pomona Groupe, Angélique Lefranc, Diaverum, Henrick Lepiouff, Clinique des Augustines, Cédric Chatenet, Clinique François Chenieux Pierre Dariane, Polyclinique de Riaumont, Groupe AHNAC, André Cicoella, président du Réseau Environnement Santé, Olivier Toma, agence Primum non nocere, Thomas Deslypper-Hamon, CAHPP.

La Centrale d'achat hospitalière privée et publique – CAHPP

Les prestations de la CAHPP reposent sur deux bases fondamentales :

- la négociation et le référencement des produits et prestations liés au fonctionnement d'un établissement de santé.
- le conseil et l'accompagnement sur les autres besoins au fonctionnement : conseils stratégiques, managériaux, audits, formation (agrée centre de formation).

Aujourd'hui leader dans le secteur sanitaire, la CAHPP propose à ses adhérents un catalogue annuel référençant 580 fournisseurs et plus de 87 000 produits. Elle négocie un volume d'achats de 4 milliards d'euros par an pour 3 300 établissements adhérents qui représentent 180 000 lits.

La CAHPP est évaluée AFAQ Focus RSE Achats responsables. Seule centrale d'achat en France évaluée sur les « achats responsables » en cohérence avec l'ISO 26000.

www.cahpp.fr

Contact presse CAHPP : BVM communication, Véronique Molières – 06 82 38 91 32